

## **La France de François Hollande et la Palestine**

Depuis le 29 11 2012, la Palestine est un Etat, ses frontières sont définies, celles de 1967 ainsi que sa capitale Jérusalem-Est. Son admission à l'ONU repose sur un vote massif de l'Assemblée générale

(138 voix pour, 9 contre et 41 abstentions). Son statut "d'Etat non membre" ne l'autorise pas à participer aux votes mais elle peut postuler pour accéder à tous les organismes internationaux y compris le tribunal pénal. La France doit, dans la logique de son vote à l'ONU, reconnaître cet Etat avec échange d'ambassadeurs sans attendre, comme les USA, la fin des négociations.

Le 19 juillet 2013, l'UE a publié les "lignes directrices relatives aux activités israéliennes dans les colonies" : elles suppriment tous les avantages financiers pour ces activités illégales. Contraignantes pour toutes les institutions européennes, elles ne sont pas imposées aux 28 Etats membres. La France se doit de les appliquer sans tarder comme elle se doit d'abroger la circulaire Alliot-Marie assimilant le boycott des produits israéliens à des actions de "haine raciale" relevant de la Justice.

Alors que le droit international vient d'être réaffirmé, par des mesures concrètes, aussi bien par l'ONU que par l'UE, la France de François Hollande reste donc en retrait.

Lors de l'hommage à Nelson Mandela, artisan de la chute du régime institutionnalisé d'apartheid en Afrique du Sud, le parallèle a souvent été fait avec la situation imposée par Israël aux Palestiniens. En effet :

les Gazaouis n'ont pas le droit de quitter leur territoire, l'accès à Jérusalem-Est est réglementé, l'accès à la vallée du Jourdain est interdite et ailleurs, en Cisjordanie, la circulation est rendue difficile par la présence de l'armée, du Mur, des check-points, des colonies et des autoroutes réservées aux colons.

Cette discrimination revêt une autre forme en Israël : les citoyens arabes n'ont pas accès à la propriété, les villages arabes n'ont pas les mêmes prestations publiques que les villages juifs et, dans le désert du Néguev,

les Bédouins vivent dans des villages non répertoriés, sans eau ni électricité.

L'Etat d'Israël n'a accepté ni la dernière décision de l'ONU, ni celle de l'UE aussi les négociations actuelles directes entre Israéliens et Palestiniens, sous l'égide des USA, ne sauraient aboutir. C'est une opportunité qui lui est offerte pour réaffirmer ses exigences à savoir: conserver des blocs de colonies, refuser le droit au retour, faire accepter l'Etat d'Israël comme Etat juif tout en utilisant ce temps supplémentaire pour poursuivre sa politique "du fait accompli" du Mur aux nouvelles colonies.

Il est donc urgent que la France, l'UE, l'ONU fassent pression sur Israël et lui imposent y compris par des sanctions de mettre un terme à l'occupation de l'Etat de Palestine.

**Yvonne Benedetti**